

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée non punissable

Cédric Briand
Expert fiscal diplômé
Directeur

Samuel Zufferey
Expert fiscal diplômé
Administrateur délégué

Dénonciation spontanée

Dispositions fiscales

- ▶ Dispositions fédérales applicables à tous les cantons, depuis le 1^{er} janvier 2010:
 - ▶ Loi d'harmonisation des impôts directs (LHID)
 - ▶ Loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD)

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Principes de base

- ▶ Une personne physique ou morale
- ▶ Annonce des éléments soustraits spontanément
 - ▶ Pour la première et une seule fois
- ▶ Et collabore sans réserve avec l'administration et s'acquitte des impôts

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Impacts fiscaux

- ▶ Pour la personne physique ou morale:
 - Rattrapage sur 10 ans au plus
 - Aucune sanction pénale (amende généralement 1x impôt soustrait)
 - Intérêts moratoires dus

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Impacts fiscaux

▶ Héritiers:

- Rattrapage sur 3 ans (au lieu de 10)
- Pas de sanction pénale
- Intérêts moratoires dus

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Impacts fiscaux

- ▶ En cas de dénonciation ultérieure (selon les dispositions fédérales):
 - Amende réduite au 1/5^{ème} de l'impôt soustrait (LHID et LIFD)

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Pratique cantonale généralement observée

- ▶ Reprises tant sur le revenu que sur la fortune
- ▶ Réouverture des taxations, entrées en force, avec les éléments non déclarés
- ▶ Intérêt moratoire facturé selon la période non déclarée (estimation pour 10 ans à 25% de l'impôt)

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Eléments importants

- ▶ En cas de divorce, l'annonce d'un contribuable dénonce indirectement l'autre
- ▶ En cas de succession, l'annonce d'un cohéritier dénonce indirectement l'autre
- ▶ Profession libérale, si revenu non déclaré durant les 10 ans, reprise sur le revenu+fortune et AVS
 - ▶ Personnes morales, en cas d'annonce spontanée, la responsabilité solidaire des organes est supprimée ainsi que la poursuite pénale

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

AMNISTIE FISCALE ?

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

- ▶ Amnistie fédérale de 1969 «très large»:
 - Aucun rappel d'impôt et aucune amende
- ▶ Jura:
 - Amnistie partielle (taux fixe) depuis 2010
- ▶ Genève:
 - Projet d'amnistie portant sur un abattement de 70% puis 60% du rappel d'impôt
 - Projet refusé en votation populaire de 2011

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

- ▶ Tessin:
 - Chronologie
 - Projet en 2011 suite à l'introduction du principe de l'annonce spontanée (réduction 70% du taux d'impôt pour les périodes 2010 et 2011). Rejet par le Parlement tessinois
 - Nouvelle initiative 2013 sur 70% de réduction pour l'impôt sur le revenu-fortune (avec extension pour les donations, successions et gains immobiliers)
 - Votation populaire du 18 mai 2014 acceptée (malgré un référendum)
 - 2 recours en matière de droit public au TF
 - Arrêt du TF du 30 mars 2015 rejetant l'amnistie du fait qu'elle est contraire à la LHID et au droit constitutionnel fédéral

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

- ▶ Tessin:
 - Contenu:
 - Taux d'impôt réduit de 70% (dénonciation spontanée) moyennant conditions
 - Effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014
 - Durée 2 ans dès entrée en vigueur
 - Arguments du canton:
 - Augmentation des recettes fiscales
 - Réponse au CF suite à la décision d'atténuer le secret bancaire
 - Amnistie compatible avec LHID car abaissement des taux d'impôt = compétence des cantons

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

▶ Tessin:

- Arrêt du TF (synthèse):
- Selon la LHID, il n'y a aucune marge de manœuvre du canton concernant la dénonciation spontanée ni pour fixer le taux d'impôt
- Violation du principe d'égalité de traitement et de la capacité contributive de la Constitution
- Une personne n'ayant pas respecté ses obligations est mieux traitée que celle qui l'a fait.
- Objectifs poursuivis par le Tessin ne peuvent être retenus (non restrictifs et non clairement définis)

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

▶ Tessin:

- Conclusion:
- Tarifs réduits en cas d'annonce spontanée est contraire au droit fédéral (LHID et Constitution)
- Les cantons n'ont aucune marge de manœuvre concernant l'annonce spontanée et les barèmes fiscaux
- Impossibilité de justifier la violation des normes ci-dessus en invoquant des objectifs généraux politico-financière
- Ces mesures favoriseraient les personnes ayant soustrait les impôts

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

- ▶ Initiative parlementaire no 15.435 du 9 juin 2015
(non traitée au Parlement fédéral à ce jour)
 - Modification de la dénonciation spontanée actuelle
 - Introduction d'une mesure transitoire
 - Réduction du délai de péremption de 10 ans à 3 ans
 - Validité 2 ans après l'entrée en vigueur du droit transitoire

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

- ▶ Initiative parlementaire no 15.469 du 19 juin 2015
(non traitée au Parlement fédéral à ce jour)
 - Amnistie fiscale générale unique
 - Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018
 - Durée limitée à 2 ans
 - Calcul d'impôt rétroactif sur les 4 exercices fiscaux précédant la déclaration des avoirs
 - Affectation des montants aux cantons et communes et confédération pour l'AVS

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

Amnisties

- ▶ Motivations d'une amnistie (par les parlementaires):
 - Erosion du secret bancaire
 - Durcissement des sanctions et des mesures d'enquête
 - Echange automatique d'information
 - Non attractivité de la mesure actuelle (reprise sur 10 ans)

ILEX FIDUCIAIRE SA

Dénonciation spontanée

La Question :

- ▶ Amnistie or not Amnistie ?
 - ▶ Avis plutôt négatif car:
 - La mesure actuelle remplit les conditions soulevées par le TF notamment l'égalité de traitement
 - Le cadre juridique de l'échange d'information pose la condition de l'existence d'une «déclaration volontaire»; le régime actuel répond à cette définition
 - Le climat politique général actuel est totalement différent de celui de 1969 lors de l'amnistie générale

ILEX FIDUCIAIRE SA